

de là ce mépris, cette oppression par les lois de la légitime liberté de l'Eglise. Il est admis en théorie et en fait qu'il n'y a dans l'Eglise ni l'essence ni le principe d'une société parfaite, que l'Etat lui est supérieur, et que le pouvoir civil prime le pouvoir religieux. De cette doctrine pernicieuse et fautive tant de fois condamnée par le jugement du Saint-Siège, découlent toutes sortes de maux, surtout cette audace de leur part de tirer à eux ce qui appartient à l'Eglise. Voyez, pour les bénéfices ecclésiastiques, quel est ce pouvoir qu'ils s'arrogent de conférer et de retirer à leur gré le droit d'en percevoir les fruits. Et ce qui n'est pas moins perfide, c'est qu'ils cherchent par leurs promesses à gagner le clergé du degré inférieur. A quoi tendent ces efforts il est d'autant plus facile de l'apercevoir, que les auteurs eux-mêmes de cette machination ne se cachent pas de dire ce qu'ils veulent. Ce qu'ils veulent, en effet, c'est d'attirer par leurs avances les ministres du culte dans leur parti, et de détourner ceux qu'ils auront mêlés une fois au nouveau régime de l'obéissance à l'autorité légitime. Mais, à vrai dire, ils ne paraissent pas en cela connaître assez la vertu de nos prêtres qui, éprouvés de tant de manières depuis tant d'années déjà, ont donné de si éclatants exemples d'abnégation et de foi qu'on peut espérer en toute assurance qu'ils persisteront toujours, avec l'aide de Dieu, quels que soient les événements, dans cette même religion du devoir.

Par les points auxquels Nous venons de toucher, on voit clairement ce que peut la secte maçonnique et le but auquel elle tend en dernier lieu. Mais ce qui aggrave le mal et ce à quoi Nous ne pouvons songer sans une grande angoisse d'âme, c'est que la considération de leurs intérêts et une misérable ambition poussent un trop grand nombre des nôtres mêmes à s'affilier et à donner leur concours à cette secte. Les choses étant ainsi, Nous faisons appel, vénérables frères, à votre charité, avec le sentiment pressant de Notre devoir, et Nous vous prions avant tout de vous préoccuper du salut de ceux dont Nous parlons : que votre zèle s'applique sans cesse à les retirer de leur erreur et de leur perte trop certaine. Se débarrasser, pour celui qui s'est engagé dans les filets de la franc-maçonnerie, est certainement une affaire difficile et critique, étant donné l'esprit de la secte ; il ne faut cependant désespérer de la guérison de personne, car merveilleuse est la puissance de la charité apostolique, surtout avec l'aide de Dieu, de qui relèvent souverainement les volontés elles-mêmes des hommes.

Il faut ensuite chercher toutes les occasions favorables à la guérison de ceux-là mêmes qui pèchent en cela par timidité, Nous voulons parler de ceux qui se laissent aller à favoriser les entreprises de la maçonnerie, non par l'effet d'une nature dépravée, mais par faiblesse d'âme et manque de jugement. Ici s'applique cette grave pensée de Notre prédécesseur Félix III : « L'erreur à laquelle on ne résiste pas, on l'approuve, et la vérité que l'on ne sert pas, on l'opprime... Celui-là n'a pas de scrupule pour la société secrète qui cesse de s'opposer à un crime évident. » Il importe de relever le courage de ces hommes en leur proposant l'exemple des ancêtres, en leur rappelant que la force est la gardienne du devoir et de la dignité, afin qu'ils se repènent vraiment et qu'ils aient honte d'agir ou d'avoir agi sans virilité. Car toute notre vie est une véritable bataille, dont l'objet surtout est notre salut, et il n'y a rien de plus honteux pour un chrétien que de broncher dans le devoir par lâcheté.

Il faut également venir en aide à ceux qui se précipitent dans cette secte par imprudence : et ici Nous pensons à ceux, dont le nombre est fort grand,